

## **Au conseil municipal du 25 novembre 2014**

### **1) Convention de déneigement 2014/2015**

Une convention pour assurer le déneigement de la commune est nécessaire chaque année. Le déneigement de l'ensemble de la commune est assuré par Gérard Amieux sur les bases suivantes réévaluées l'année dernière :

- Un forfait d'astreinte de 250 € mensuel pour les mois de décembre, janvier, février et mars.
- Des vacations horaires d'intervention de 55 € de l'heure.
- Une majoration de 5,50 € de l'heure pour les dimanches et jours fériés.

Le maire propose de reconduire cette convention sur les mêmes bases.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec Gérard Amieux.

### **2) Devis monument aux morts**

Le maire rappelle qu'en remplacement du monument aux morts situé à proximité de la basilique, supprimé dans le cadre des travaux d'aménagement du village, il est prévu d'installer un nouveau monument près de la mairie. Il présente deux devis établis par la marbrerie Vitaloni de Vinay et la société Euroc de Saint Ismier qui proposent chacune un monobloc en calcaire d'un montant de 3 150 €.

Plusieurs membres du conseil évoquent le nouveau monument aux morts récemment inauguré à Varacieux. Il a été créé par Gilles Vitaloni sculpteur à Poliénas et représente un poilu de la guerre de 1914/1918.

Le conseil suggère au maire de demander un devis à Gilles Vitaloni et de reporter la décision à un prochain conseil municipal.

### **3) Devis Alpes-Géo-Conseil**

Suite à la réalisation des travaux hydrauliques sur les Hautes Mouilles pour se prémunir des risques liés aux ruissellements, le maire précise qu'il convient de mettre à jour la carte des aléas pour ce secteur.

Le cabinet Alpes-Géo-Conseil qui a réalisé la carte des aléas pour la commune a établi un devis pour faire ces modifications.

Toutefois le RTM (Restauration des Terrains en Montagne) service départemental qui joue pour le compte de l'Etat et des collectivités locales un rôle d'expertise, de conseil et de maîtrise d'œuvre en matière de risques naturels, a informé le maire qu'il pouvait prendre en charge gratuitement la modification de la carte des aléas.

Il n'est donc plus nécessaire de se prononcer sur la proposition de Alpes-Géo-Conseil.

### **4) Achat d'un vidéo projecteur**

Acceptation de l'achat d'un vidéo projecteur auprès de la société Boulanger pour un montant de 549 € TTC.

### **5) Devis photocopieur**

Le contrat de location des photocopieurs de la mairie et de l'école d'une durée de 5 ans avec la société Xerox arrive à échéance prochainement. Les sociétés Xerox, Rex Rotary et Riso ont été consultées pour le renouvellement de cette prestation.

.../...

Le maire présente au conseil les propositions de ces sociétés. Sur une durée de 5 ans, les coûts de location et maintenance du matériel par an sur une base de 10 000 copies couleur et 80 000 copies noir et blanc sont les suivants :

- Rex Rotary : 4169,92 € HT
- Xerox : 4596,00 € HT
- Riso : 4694,00 € HT

Dans la mesure où la société Xerox s'engage à fournir gratuitement 180 ramettes de papier par an soit l'équivalent de 529 € HT (2,94 € HT par ramette), sa proposition s'avère la plus intéressante.

Le conseil décide de retenir la proposition de Xerox et autorise le maire à signer le contrat de location avec cette société.

## 6) Questions diverses

- **Transfert de la compétence "actions en faveur de la maîtrise de l'énergie" à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors**

Le Syndicat Mixte du Pays Sud Grésivaudan est lauréat depuis février 2014 de l'appel à projet "Territoire à énergie positive" (TEPOS) qui labellise en Rhône-Alpes des territoires portant une politique énergétique ambitieuse.

Dans l'accord de partenariat signé entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la Région Rhône-Alpes et le Syndicat mixte, Il est prévu de réduire de moitié les besoins en énergie d'ici 2050 et de les couvrir par des énergies renouvelables locales.

Ce programme permettra de nombreuses avancées sur le territoire : accompagnement des collectivités, montée en puissance de la filière du bâtiment, bouquet de service pour conjuguer efficacité énergétique et performance économique des entreprises, développement des énergies renouvelables pour renforcer l'indépendance énergétique du territoire.

Pour sa mise en œuvre, la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors doit prendre la compétence en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 2 octobre 2014 sur le principe du transfert de compétence "soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie".

Les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent également se prononcer.

Le conseil municipal accepte le transfert de compétence "soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie" à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

- **Transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors**

Dans un monde chaque jour plus numérique où les objets et services connectés sont toujours plus nombreux et les informations transmises toujours plus volumineuses, l'accès au très haut débit est un enjeu de société, de compétitivité et de solidarité territoriale.

Pour permettre la couverture de l'ensemble du département de l'Isère en très haut débit, le conseil général a élaboré un plan de développement de la fibre optique sur les années 2015 à 2021 en partenariat avec les intercommunalités.

Le coût de ce plan a été estimé à 353 millions d'euros, dont 113 millions d'euros à la charge d'un opérateur retenu dans le cadre d'une délégation de service public. Les subventions de l'Europe, de l'Etat et de la région s'élèvent à 162 millions d'euros. Les 78 millions d'euros restants seront financés pour une moitié par le département et pour l'autre moitié par l'ensemble des intercommunalités.

Pour la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, la participation s'élèvera à 90 000 euros par an pendant 8 ans.

Pour la mise en œuvre de ce plan, la communauté de communes doit prendre la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 2 octobre 2014 sur le principe du transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques.

Les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent également se prononcer.

Le conseil municipal accepte le transfert de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

- **Demande de subvention au Conseil Général**

Le maire informe le conseil qu'un glissement de terrain s'est produit sur le chemin qui relie le Sabot au hameau de Champel et qu'il a interdit l'accès à ce chemin pour des raisons de sécurité.

Il précise que le conseil général aide les communes pour des réparations d'urgence des dégâts causés à la voirie communale consécutifs à des éléments naturels.

Le conseil municipal autorise le maire a sollicité une aide auprès du conseil général pour la réalisation des travaux de réparation de ce chemin.

- **Point sur la fusion des intercommunalités du Sud Grésivaudan**

Une réflexion a été engagée sur une fusion des trois intercommunalités du Sud Grésivaudan (communautés de communes de Chambaran Vinay Vercors, du Pays de Saint Marcellin et de la Bourne à l'Isère). Des réunions d'échanges avec tous les conseils municipaux se sont déroulées en présence de Laura Bonnefoy présidente de notre communauté de communes et de François Bonaimé directeur général des services.

Pour notre secteur, une réunion regroupant les communes de l'Albenc, Chantesse, Cras, Morette et Notre Dame de l'Osier s'est tenue le 30 septembre à Cras.

Le 15 octobre les élus des 3 communautés de communes se sont rassemblés à Vinay pour aborder et engager le chantier de la convergence des intercommunalités du Sud Grésivaudan. Cette réunion a permis de prendre connaissance de l'état des lieux du territoire dans ses multiples composantes, de poser un premier regard sur les enjeux financiers et fiscaux et d'esquisser, à travers le débat qui a suivi, les premiers jalons de la démarche de cette convergence.

.../...

Le 13 novembre les maires de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors se sont réunis pour évoquer ce sujet. S'ils partagent les éléments du diagnostic présenté le 15 octobre, ils trouvent que la date annoncée pour la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est trop précipitée pour l'indispensable temps de la concertation et du débat politique.

Les maires de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors ont rédigé une motion par laquelle ils demandent que la date de la fusion soit reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

- **Convention pour la restauration des vitraux de la basilique**

La Fondation du Patrimoine a informé la commune qu'elle est en mesure d'assurer un soutien financier en partenariat avec la Région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de la restauration des vitraux de la basilique. En effet dès lors que la souscription publique a permis de mobiliser 11 380 € soit 5% du montant de 227 590 € estimé pour la restauration des vitraux, la Fondation du Patrimoine et la Région peuvent débloquer une subvention de 5 000 € chacune.

En accord avec la Fondation du Patrimoine, seule une partie des travaux correspondant au montant des subventions et des souscriptions serait mis en œuvre en 2015, soit 21 380 €.

Le conseil autorise le maire à signer la convention de soutien financier proposée par la Fondation du Patrimoine.

- **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de Chantesse**

Accord du conseil pour le versement d'une subvention exceptionnelle à l'école de Chantesse de 30 € par enfant de la commune scolarisé dans cette école (soit 360 € pour 12 enfants) pour compléter le financement d'un voyage scolaire en Camargue.